

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant NOS PETITS CAMARADES (2014) LTÉE | Numéro de permis 327033 | Date d'inspection Le 08 juin 2023 | |
| Nom de l'établissement Centre Parascolaire nos Petits Camarades | | Numéro de téléphone (506) 854-7412 | |
| Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit. | 24(1)(f) | 05 avr. 2023 | 08 juin 2023 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, les registres de présences sont exacts et font état de tous les enfants présents. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 24(1)(k) | 08 juin 2023 | |
| Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que l'exercice d'évacuation en cas d'urgence du mois de mai n'a pas été documenté. Tel qu'avisé le 5 avril 2023, l'exploitant d'un établissement agréé doit procéder une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | | | |
| 28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 28(2) | 08 juin 2023 | |
| Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que l'exercice d'évacuation en cas d'urgence du mois de mai n'a pas été documenté. Tel qu'avisé le 5 avril 2023, l'exploitant d'un établissement agréé doit procéder une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | | | |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; | 39(2)(a) | 08 juin 2023 | 08 juin 2023 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe une bouteille de vin sur le plancher du bureau. L'administrateur informe l'inspectrice que celle-ci a été reçu en cadeau pour la semaine provinciale annuelle des soins et de l'éducation à la petite enfance. Lors de l'inspection, l'administrateur a retiré la bouteille de vin de l'établissement. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 45(3) Si l'enfant est ou peut être atteint d'une maladie dont il doit faire rapport en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'exploitant d'un établissement agréé : a) remplit les formules que le ministre lui fournit. | 45(3)(a) | 05 avr. 2023 | 08 juin 2023 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que les formulaires de gestion des maladies possibles sont complets et remplies au besoin. La lacune est maintenant conforme. | | | |

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 juin 2023

Date

original signé par

Jérémie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juin 2023

Date